

DÉPOSEZ VOS COQUILLES

**DU 9 DÉCEMBRE 2022
AU 26 FÉVRIER 2023**

AUX POINTS DE COLLECTE SUIVANTS :

- Déchèterie de Saint-Nazaire (Cuneix)
- Déchèterie de Pornichet (route du Pont Saillant)
- Déchèterie de Saint-Malo-de-Guersac (Rue Marcel Paul - ZAC du Pré Malou)
- Végèterie de Saint-André-des-eaux (chemin bas)

MAIS AUSSI :

- Halles de Saint-Nazaire (place du marché)
- Entrée parking Quai des arts, Pornichet



**POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS, ON COMPTE SUR VOUS...
POUR VOUS ACCOMPAGNER, COMPTÉZ SUR NOUS**

CARENE Saint-Nazaire
agglomération

• • • agglo-carene.fr

DONNEZ UNE UNE SECONDE VIE À VOS COQUILLES

SONT ACCEPTÉS :
coquilles d'huitres et coquillages (coquilles Saint-Jacques,
moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...)

POURQUOI DÉPOSER VOS COQUILLES ?

Pour alléger votre poubelle d'ordures ménagères.

Pour valoriser localement vos déchets :
les coquilles collectées seront broyées
et transformées en amendement agricole.



ATTENTION,
ne sont pas acceptés :
les serviettes, rince-doigts,
crustacés, crevettes,
langoustines ou autres
restes de repas.